

Conditions générales groupe agrès

Modules I et II, agrès individuels

1. Entraînement

1.1 Concept

La gymnastique aux agrès comporte 7 catégories, sachant que la dernière représente le niveau le plus haut et par analogie le plus difficile. Les gymnastes les franchissent les unes après les autres avec plus ou moins de délai entre. Pour ce faire, il faut participer à des compétitions pour valider la catégorie supérieure à atteindre.

Nous avons donc pris le parti d'orienter l'entraînement de nos gymnastes vers la préparation à la compétition. Tout en respectant le rythme de chacun et le plaisir, nous aidons nos athlètes à se surpasser et à progresser. Dès lors, nous avons un certain niveau d'exigence quant à la présence aux entraînements ainsi qu'au respect des consignes. Nous souhaitons donner un entraînement de qualité, c'est pourquoi, nous veillons à maintenir nos formations à jour ainsi qu'à limiter le nombre de participants durant les entraînements.

1.2 Horaires

Durant la formation de base, le gymnaste s'entraîne une fois par semaine.

Ensuite, dès la préparation de la première catégorie, le gymnaste prend part à deux entraînements hebdomadaires, ceci pour une meilleure préparation aux compétitions. Les horaires varient en fonction de la catégorie ainsi que du semestre. Merci de vous référer à la grille horaire en annexe pour plus de précisions.

1.3 Entraînement supplémentaire

L'entraînement supplémentaire offre la possibilité aux gymnastes les plus motivé(e)s dès la catégorie 4 de bénéficier d'un entraînement hebdomadaire supplémentaire. Afin que ce temps destiné à travailler ne dégénère pas, l'équipe des entraîneurs a décidé de fixer quelques conditions :

- Être présent régulièrement.
- Travailler de manière sérieuse dans une ambiance détendue.
- Ne jamais essayer des éléments non maîtrisés sans aide d'un entraîneur.
- Respecter les consignes des entraîneurs présents.

En cas de non-respect de ces règles, les entraîneurs se donnent la possibilité de refuser l'accès à cet entraînement supplémentaire.

1.4 Tenue

Afin de pratiquer ce sport dans la plus grande aisance, nous recommandons des habits de sport près du corps. Pour les chaussures, il est possible d'acheter des rythmiques ou des « basanes » (pantoufles de gymnastes). Dans un souci de sensations, nous conseillons toutefois de faire la gym à pieds nus. Pour les personnes qui portent les cheveux longs, nous les remercions de les attacher. Le port de certains bijoux n'est pas autorisé, (montre, bracelet, ...), sachant qu'il n'est pas conseillé de porter quelque bijou que ce soit pour la pratique de ce sport.

1.5 Conditions d'admission

Nous acceptons les enfants dès l'âge HARMOS (4 ans révolus) et jusqu'à 7 ans.

La période d'essai s'étend sur les 3 premiers entraînements. Les parents ne sont cependant plus acceptés dès le 3ème entraînement, ceci dans l'idée de valider l'autonomie de l'enfant.

Une fois passé la période d'essai, les parents ne viennent plus en halle durant les entraînements. Ceci est indispensable pour garantir la qualité des entraînements.

2. Tarifs

2.1 Cotisations

2.1.1 Formation de base

Pour la formation de base, chaque cours de 12 leçons est facturé séparément. Chaque gymnaste est tenu de s'acquitter de sa cotisation trimestrielle avant la fin du cours.

2.1.2 Groupe agrès individuels

L'année « Ancienne » se compte d'août à juillet (comme l'année scolaire), cependant la facture est envoyée au plus tard en novembre. Chaque gymnaste est tenu de s'acquitter de sa cotisation annuelle avant la fin de l'année civile en cours.

La location du justaucorps et les inscriptions aux compétitions et manifestations diverses sont comprises dans la cotisation. Cependant, en cas de non-participation sans présentation d'un certificat médical à une compétition où le gymnaste s'était inscrit, les frais d'inscription sont à la charge des parents et reportés sur la prochaine cotisation.

Un rabais est également accordé aux fratries.

2.2 Equipement

2.2.1 Les cuirs

Les cuirs sont obligatoires dès la catégorie 1 et restent la propriété de la société. Ils sont fournis sans frais jusqu'à la catégorie 4. Si votre enfant doit changer car ses mains grandissent, nous lui fournissons des cuirs plus grands et nous reprenons la paire devenue trop petite. Les gymnastes sont priés d'en prendre soin. Nous ne pouvons bien entendu pas fournir à chaque fois des cuirs neufs, mais nous surveillons de près leur état. Il est également possible d'acheter ses cuirs sans passer par un entraîneur, directement sur les sites internet des fournisseurs.

2.2.2 Le justaucorps

Les justaucorps appartiennent à la société et sont prêtés lors de chaque concours. Leur location est incluse dans les cotisations annuelles.

2.2.3 Le training

L'achat du training et t-shirt du club est obligatoire dès l'entrée en compétition. Il doit être porté par le gymnaste lors de chaque manifestation.

2.2.4 Divers

Il existe d'autres équipements qui ne sont pas obligatoires. Vous trouverez les informations sur notre site internet www.fsgancienne.ch.

3. Compétitions

Les gymnastes en formation de base ne participent pas aux compétitions. Pour les gymnastes du groupe agrès individuels, la participation aux compétitions est obligatoire et varie selon la catégorie.

- De la catégorie 1 jusqu'à la catégorie 4, les gymnastes prennent part à 2 compétitions régionales par année : le concours de printemps et le championnat cantonal.
- A partir de la catégorie 5 et jusqu'à la catégorie 7, les gymnastes prennent part aux compétitions de sélection pour les championnats suisses. Cela représente entre 5 et 7 concours par an.

De plus, tous nos gymnastes sont vivement encouragés à participer à la journée de Gala organisée par notre société une fois par an.

Les limites d'âge pour les catégories jeunes (C1 – C4) sont fixées par des directives cantonales, et son appliquées au sein de la société :

C1	C2	C3	C4
au maximum année des 10 ans	au maximum année des 11 ans	au maximum année des 13 ans	au maximum année des 15 ans

A 16 ans au plus tard, les gymnastes passent dans les catégories actives (C5 – C7). Il n'y a plus de limite d'âge définies dans ces catégories.

L'inscription aux compétitions cantonales, romandes ou suisses est gérée par les entraîneurs. En début d'année, chaque gymnaste reçoit le calendrier des manifestations auxquelles la société prendra part, et il devra informer rapidement, par écrit, les entraîneurs s'il ne peut participer à l'un ou l'autre concours. Passé cette étape, chaque désistement sera facturé, selon le point 2.1.2 des présentes conditions générales.

4. Exigences physiques

Afin de faciliter la progression de nos athlètes ainsi que dans un souci de respect des exigences des programmes de compétition, nous exigeons un certain niveau de force et de souplesse à moyen terme. Plus concrètement, nous attendons de nos gymnastes qu'ils travaillent leur souplesse afin de réaliser au plus vite un grand-écart, par exemple.

Nous encourageons vivement les membres du club à maintenir leur souplesse et leur force en pratiquant régulièrement des exercices à la maison. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès d'un entraîneur.

5. Attentes envers les membres et les parents

Afin de permettre aux gymnastes de s'entraîner sur du matériel de qualité, de remplacer ce qui serait devenu trop vieux, usé ou abîmé, et ainsi d'offrir des conditions d'entraînement optimales, la société peut être amenée épisodiquement à organiser des manifestations. Dès lors, nous attendons que tous nos gymnastes et les parents de nos gymnastes répondent positivement à nos demandes de bénévolat.

6. Assurance

L'assurance accident est personnelle ainsi que l'assurance vol. Nous recommandons aux gymnastes de ne jamais laisser leurs affaires de valeur dans les vestiaires, mais de toujours les prendre dans la salle de gym. Une armoire est prévue à cet effet.

7. Démission

En cas de démission, nous demandons au membre d'adresser un courrier ou message au président de la société (adresse disponible sur le site de la société). Sans formulation écrite, les cotisations continuent à être envoyées et perçues. L'équipement mis en location et appartenant à la société doit être rendu dès l'annonce de la démission.

8. Site internet

Nous vous informons que nous avons un site internet où vous pourrez découvrir la société : www.fsgancienne.ch

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Le comité technique

Annexes :

- Horaires
- Cotisations